

## COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2017

---

L'an deux mil dix sept, le huit décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Bernard MARGUERITTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15 (1 pouvoir)

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Bernard MARGUERITTE, Mme Brigitte DIVER, M. Julien BEDIS, Mme Catherine QUEHEN, M. Christian BONNIN, Mme Thérèse LAMBERT, M. Joël BOULINEAU, Mme Dominique LEBRUN, Mme Sylvie DUTTO, M. Gérard BONNEAU, M. Bernard RIOUT, Mme Jeanne-Marie BOUQUET, Mme Sandrine ROMERO et Mme Odile TOBRE.

**Pouvoir** : Mme Isabelle BEIA à Mme Catherine QUEHEN

**Absente excusée** :

Mme Sandrine ROMERO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2017.

- 1- REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE
- 2- REGLEMENT INTERIEUR SCOLAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE
- 3- DM N°4 BUDGET GENERAL INVENTAIRE
- 4- CONVENTION PLANTATION DE HAIES CCB
- 5- APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CCB AU SIAEPA DU BOUGEAIS POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 01 JANVIER 2018
- 6- APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CCB AU SIAEPA DU BOUGEAIS POUR LA COMPETENCE « EAU » A COMPTER DU 01 JANVIER 2018
- 7- TRANSFERT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 ASSAINISSEMENT AU BUDGET GENERAL
- 8- DELIBERATION SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 - RYTHMES SCOLAIRES-
- 9- REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS SALLE CHABANAIS II
- 10- REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS SALLE DU CONSEIL
- 11- PARTICIPATION POUR DESTRUCTION DE FRELONS ASIATIQUES
- 12- REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
- 13- VENTE DE LA PARCELLE B1205
- 14- RETROCESSION TERRAIN LOTISSEMENT LES HAUTS DE ST MARTIN
- 15- TARIF ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018
- 16- MISE A JOUR PADD (CONSULTABLE EN MAIRIE)
- 17- DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE SEBASTIEN VAUBAN POUR STAGE DE SKI
- 18- RAPPORT ANNUEL 2016 DU SMICVAL (CONSULTABLE EN MAIRIE)
- 19- RAPPORT ANNUEL 2016 CCB (CONSULTABLE EN MAIRIE)
- 20- MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 13/09/ 2017.

#### **2017.08.12-1 REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme QUEHEN concernant les modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque municipale, et à l'unanimité approuve les modifications présentées sur le règlement intérieur ci-joint.

## **2017.08.12-2**     **REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE/ECOLE**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme QUEHEN concernant les l'instauration d'un règlement intérieur de la bibliothèque municipale avec les élèves de l'école de Yves COPPENS, approuve à l'unanimité le règlement intérieur ci-joint.

## **2017.08.12-3**     **DM N°4 BUDGET GENERAL**

| Désignation                                       | Diminution sur crédits | Augmentation sur crédits |
|---|------------------------|--------------------------|
| DF 60632 : F de petit équipement                  | 769.00 €               |                          |
| DF 6811 : dotation amortissement extension réseau |                        | 769.00 €                 |
| DI 21312 : bâtiments scolaires                    |                        | 2 088.00 €               |
| DI 21318 : autres bâtiments                       | 2 088.00€              |                          |
| RI 28041582 : amortissement réseau                |                        | 769.00€                  |
| RI 1323 : Subventions départements                | 769.00€                |                          |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>3 626.00 €</b>      | <b>3 626.00€</b>         |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

## **2017.08.12-4**     **CONVENTION PLANTATION DE HAIES CCB**

Le conseil municipal après lecture de la convention entre la CCB et la commune de ST MARTIN, concernant la plantation des haies protectrices à proximité des sites « sensibles », décide d'autoriser le Mairie à signer celle-ci à l'unanimité.

## **2017.08.12-5**     **APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CCB AU SIAEPA DU BOUGEAIS POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 01 JANVIER 2018**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « assainissement ».

## **2017.08.12-6**     **APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CCB AU SIAEPA DU BOUGEAIS POUR LA COMPETENCE « EAU » A COMPTER DU 01 JANVIER 2018**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « eau ».

## **2017.08.12-7**     **TRANSFERT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 ASSAINISSEMENT AU BUDGET GENERAL**

Sujet reporté, dans l'attente de l'arrêté du Préfet pour l'approbation du transfert de compétence pour l'assainissement.

## **2017.08.12-8**     **DELIBERATION SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 - RYTHMES SCOLAIRES.**

La modification des rythmes scolaires doit être l'objet d'une concertation entre la mairie et les enseignants et transmise à l'inspecteur avant mars prochain.

Toutes les communes adhérentes à la CCB doivent se positionner avant le 31 décembre 2017 sur la semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer à la semaine de 4 jours.

**2017.08.12-9**     **REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS SALLE CHABANAIS II**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur et les tarifs ci-joints, pour la salle CHABANAIS, et demande de réévaluer la caution de la salle du relais culturel pour le même montant.

**2017.08.12-10**     **REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS SALLE DU CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur et les tarifs ci-joints, pour la salle du Conseil.

**2017.08.12-11**     **PARTICIPATION POUR DESTRUCTION DE FRELONS ASIATIQUES**

Le conseil municipal décide d'aider les habitants de ST MARTIN LACAUSSADE pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur sa commune. Il est toutefois nécessaire de prévenir la mairie avant toute demande d'intervention pour accord préalable

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune, à hauteur de 80% de la facture initiale avec un plafond de 80€, pour enrayer la prolifération des frelons asiatiques. Les sommes nécessaires ont été inscrites au budget au compte 6188.

**2017.08.12-12**     **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

L'INSEE organise sur notre commune le recensement à la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Mme Laurence BERTRAND, secrétaire, a été désignée coordonnateur communal pour l'accompagnement et le suivi des agents recenseurs.

La commune va recruter 3 ou 4 agents recenseurs qu'il faudra rémunérer selon la taille du secteur qui leur sera donné, du nombre de logement et du nombre d'habitants questionnés.

Monsieur le Maire propose que les agents recenseurs perçoivent une indemnité forfaitaire, comprenant les stages de formation, la préparation de la tournée et les frais de déplacement, et une partie proportionnelle au nombre de questionnaires recueillis soit

- 1.80€ par bulletin individuel
- 1.20€ par feuille de logement

Le conseil municipal approuve ce mode de rémunération à l'unanimité.

**2017.08.12-13**     **VENTE DE LA PARCELLE B 1205**

M. CHARDAT souhaite acquérir la parcelle B 1205 à Labarre, M. le Maire propose qu'il puisse acquérir cette parcelle de 83 m2 pour un montant de 100.00€ et que les frais de notaire soit également à sa charge.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder cette parcelle.

**2017.08.12-14**     **RETROCESSION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE ST MARTIN**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'Association du lotissement « Les Hauts de St Martin » concernant la rétrocession à la commune de la voirie du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la rétrocession, à titre gracieux, de la voirie du lotissement « Les Hauts de St Martin » appartenant à l'Association du lotissement « Les Hauts de St Martin »
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes démarches et formalités nécessaires à cette acquisition, et à signer l'acte notarié correspondant dont les frais resteront à la charge de l'Association du lotissement « Les Hauts de St Martin » et après avoir contrôlé le réseau du pluviale et de l'assainissement

## 2017.08.12-15 TARIF ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fixer le montant de la redevance communale d'assainissement pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de diminuer le tarif de la redevance d'assainissement communale comme suit :

- pour la partie variable : **0.80 € par m3**
- la partie fixe ne change pas : **35.00 €.**

## 2017.08.12-16 MISE A JOUR PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLU (COMPLEMENT DU DEBAT REALISE EN CONEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017 ET DE LA DELIBERATION DU 26 JUILLET 207)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1, L151-2, L153-12 et L153-34,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2015 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme, avec la définition des objectifs poursuivis et modalités de concertation,  
Vu le document relatif au débat sur les orientations générales du PADD débattu en Conseil Municipal le 17 Mars 2017,

Vu le document relatif au débat sur les orientations générales du PADD débattu en Conseil Municipal le 26 juillet 2017,

Vu le document relatif aux orientations générales du PADD reprises et complétées tel qu'il est annexé à la présente délibération et présentation des modifications proposées à la version modifiée (débattue le 26 juillet 2017) qui en a été faite :

- mise à jour de la partie chiffrée du PADD (page 5 à 7 du document annexé) au regard des observations de l'Etat et suite au classement de la zone de La Tonnelle en zone UYc.

Conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet du PLU en Conseil Municipal.

Considérant que les orientations générales du PADD du futur PLU, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de 3 orientations politiques, précisées dans le document joint en annexe, à savoir :

- Orientation politique n°1 : maîtriser durablement l'urbanisation du territoire,
- Orientation politique n°2 : faire du paysage et de la biodiversité des vecteurs identitaires
- Orientation politique n°3 : valoriser et développer les activités et les équipements présents sur le territoire.

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD reprises et complétées.

Aucune remarque n'a été faite sur le fond.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire approuve à l'unanimité les modifications apportées au PADD.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 2 mois.

**2017.08.12- 17 DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE SEBASTIEN VAUBAN POUR STAGE DE SKI**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide, à l'unanimité, de ne pas subventionner ce stage.

**2017.08.12-18 RAPPORT ANNUEL 2016 DU SMICVAL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

M. le Maire présente le rapport annuel du SMICVAL pour l'exercice 2016 et rappelle que ce rapport est à la disposition des conseillers et consultable aux heures d'ouverture de la Mairie.

**2017.08.12-19 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNNAUTE DES COMMUNES DE BLAYE (CCB)**

M. le Maire présente le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2016 de la CCB et rappelle que ce rapport est à la disposition des conseillers et consultable aux heures d'ouverture de la Mairie.

**2017.08.12-20 MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE »**

Mme DIVER fait lecture de la motion au conseil municipal qui décide d'adopter celle-ci à la majorité.

**Questions et informations diverses :**

- Mme HAMMERER Députée viendra rencontrer les membres du conseil municipal de St Martin, le 01/03/2018 de 18h30 à 19h30
- Les subventions du FEMREB pour l'éclairage public ont été versées pour un montant de 12446.32€
- Achat lave linge pour la cantine et le gîte. Mme DEFOSSE a versé une participation de la part de l'association du gîte de Compostelle de 250€ pour l'achat d'un lave linge et de lessive.
- Mme FRAMPIER, une bénévole de la bibliothèque partira sur plusieurs sessions pour se former.
- Une demande est faite auprès du SDEEG pour une maintenance et un contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI)
- La passerelle a été livrée.
- Décoration de fêtes de fin d'année : Mme DUTTO et Mme LAMBERT font part de leur projet pour les fêtes de fin d'année 2018, des devis seront étudiés.
- Pour les locations des salles. Les conseillers concernés demande à être prévenu à l'avance ils sont de permanence au moins 48h avant l'état des lieux.

**FIN DE LA SEANCE : 22H50**